



## Année scolaire 2021-2022

### Protocole d'ouverture du lycée

#### SOMMAIRE

##### Introduction

##### Renforcement des protocoles sanitaires

- Auto-diagnostic
- Lavage des mains
- Distanciation
- Masques
- Nettoyage de l'établissement
- Ventilation
- Utilisation des fontaines à eau
- Matériel et effets personnels
- Cas suspectés ou confirmés de COVID-19
- Formation des personnels
- L'espace santé
- Vaccination

##### Organisation scolaire

- Accueil et circulation des élèves
- Emplois du temps et cohortes
- En Petite Section
- Sorties et voyages
- Enseignement à distance
- Prêts de livres à la bibliothèque et matériel électronique

##### Organisation des services aux familles

- Garderie et activités extra scolaires
- Restauration scolaire
- Transport scolaire

##### Contrat social

##### Information et communication





## INTRODUCTION

À compter du **3 septembre 2021**, l'ensemble des équipes aura le très grand plaisir d'accueillir pour la première fois ou de retrouver les élèves du lycée afin qu'ils puissent poursuivre leurs apprentissages dans un environnement sécuritaire et stimulant.

Les principes qui ont guidé la mise à jour de ce protocole de rentrée visent à atteindre trois objectifs fondamentaux :

1. Assurer tous les enseignements afin de garantir la continuité des apprentissages ainsi que le suivi pédagogique et éducatif au sein de l'établissement ;
2. Assurer le bien-être et la santé mentale des élèves ;
3. Assurer un environnement sain et sécurisé en toutes circonstances pour les personnels et les élèves.

Ce document présente les modalités d'organisation des enseignements ainsi que l'ensemble des aspects du fonctionnement du lycée à compter de la rentrée 2021. Il est conforme aux [directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\) en Ontario](#) élaboré par le ministère de l'Éducation dont il respecte les recommandations ainsi que celles de la direction de l'enseignement de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

L'organisation présentée ici sera bien entendu revue et amendée autant que nécessaire pour tenir compte de l'évolution du contexte lié au Covid-19 et des mesures prises dans ce cadre par les autorités sanitaires et éducatives de l'Ontario.

Nous sommes convaincus que l'intérêt des enfants réside dans la fréquentation assidue de l'école tant pour leur épanouissement personnel que leur réussite académique. Le bien-être et la sécurité des élèves et de notre personnel sont notre priorité absolue et nous agissons en toute circonstance avec discernement dans l'environnement marqué, cette année encore, par de très nombreux défis à relever.

Nous abordons cette période avec confiance, détermination et la conviction que notre communauté scolaire met tout en œuvre pour permettre à nos élèves de s'épanouir et d'apprendre en toute sérénité.





## RENFORCEMENT DES PROTOCOLES SANITAIRES

### Auto-diagnostic

- Tous les élèves et les personnels doivent effectuer un [auto-dépistage](#) avant de se rendre à l'école.
- Sauf exemption prévue par les autorités, les personnes qui auront répondu OUI à l'une des questions ne doivent pas se rendre au lycée et se conformer aux instructions indiquées à l'issue du questionnaire.
- Le ministère de l'Éducation de l'Ontario pourra exiger des écoles qu'elles mettent en place un système permettant de fournir la preuve de l'auto-dépistage. Dans ce cas, le lycée remettra en service l'application d'auto-dépistage mise en place l'année dernière pour l'ensemble des élèves, des personnels et des visiteurs. Une information spécifique sera communiquée à cette occasion.

### Lavage des mains

- Toutes les salles de classes sont équipées d'un distributeur de solution hydroalcoolique.
- Tous les élèves se lavent les mains plusieurs fois par jour à des moments définis et ritualisés.
- Les toilettes sont équipées de savon et de papier essuie-mains en quantité suffisante.
- Des distributeurs de solutions hydroalcooliques sont disponibles à plusieurs endroits dans l'établissement (hall d'accueil, couloirs, centre de documentation, ...).

### Distanciation

- Le lycée a mis en place une organisation pour limiter les déplacements et respecter la distanciation physique autant que possible.
- Les salles de classe sont aménagées en ce sens et le mobilier non nécessaire a été enlevé ;
- La circulation dans les couloirs est matérialisée au sol de manière à limiter les croisements.
- Chaque classe de maternelle et d'élémentaire a une salle affectée. En collège, les classes de Sixième ont aussi une salle affectée pour l'ensemble des cours qui ne nécessitent pas l'utilisation de salle spécialisées (laboratoires de sciences, gymnases, salles d'art et de musique). Cette disposition permet de tenir compte du fait que les élèves de Sixième n'ont, généralement, pas accès à la vaccination.
- Une vigilance constante sera portée au nombre de personnes pouvant accéder aux espaces communs de manière à faire respecter les règles de distanciation physique.
- Au secondaire, en raison de la nature du mobilier scolaire (tables doubles), des séparateurs sont mis à disposition afin de limiter les contacts physiques entre les élèves.

### Masques

- Pour les élèves à partir du CP, le port du masque est obligatoire partout à l'intérieur de l'établissement à l'exception des aires de repas.
- Tous les personnels et les visiteurs doivent porter un masque en entrant dans les bâtiments.
- Les masques des élèves sont fournis par les familles. Il est recommandé de prévoir deux masques par jour proprement emballés dans un sachet.





- Le lycée fournit une allocation aux personnels pour acquérir les équipements de protection individuels.

### Nettoyage de l'établissement

- Les locaux, les poignées de portes et interrupteurs sont nettoyés et désinfectés au moins deux fois par jour.
- Les équipes de nettoyage sont informées de ces dispositions. Une organisation spécifique est définie et suivie sur un registre. Un nettoyage profond des locaux utilisés est réalisé au moins une fois par jour et les espaces de travail partagés désinfectés.
- Une trousse de désinfection est à disposition dans toutes les salles pour nettoyer les espaces de travail partagés (bureau, clavier et souris d'ordinateur).
- Les protocoles de nettoyage des sanitaires sont basés sur ceux en vigueur à l'hôpital d'Ottawa.

### Ventilation

- Le lycée a entièrement rénové son système de ventilation il y a trois ans. Il respecte la norme 62.1-2019 de l'*American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers* (ASHRAE).
- Le système est équipé de filtres MERV8 qui sont changés régulièrement. Des filtres neufs sont en cours d'installation.
- Les systèmes de ventilation sont régulés et surveillés en permanence. Ils sont conçus pour assurer un apport d'air frais en continu dans chaque classe. Des détecteurs de CO2 sont en cours d'installation pour permettre de contrôler la qualité de l'air et d'ajuster en conséquence son taux de renouvellement.

### Utilisation des fontaines à eau

- Chaque élève apporte une gourde d'eau.
- Les fontaines à eau ne peuvent servir qu'à remplir les gourdes personnelles. Il ne sera pas possible de boire directement à la fontaine.

### Matériel et effets personnels

- En dehors du matériel scolaire, les élèves doivent s'abstenir d'apporter à l'école des effets personnels.
- Les objets trouvés sont mis en quarantaine pour une période de trois jours avant de pouvoir être restitués.

### Les casiers

- L'utilisation des casiers à l'élémentaire et au secondaire est autorisée.





## Cas suspectés ou confirmés de COVID-19

- Toutes les décisions en cas de suspicion ou de cas déclaré de COVID-19 sont prises en lien avec les autorités sanitaires selon le protocole proposé par Santé Publique Ottawa.
- Si un élève ressent des symptômes en cours de journée, il est placé en isolement dans l'une des pièces prévues à cet effet. Ses parents sont informés immédiatement, viennent le chercher et se mettent en contact avec Santé Publique Ottawa.
- Si un membre du personnel ressent des symptômes alors qu'il se trouve à l'école, il/elle doit immédiatement informer la direction des ressources humaines, regagner son domicile, se placer en auto-isolement et contacter Santé Publique Ottawa.
- Dans tous les cas, le lycée suivra les protocoles de Santé Publique Ottawa, notamment en matière d'information aux familles et au personnel.
- La gestion des cas, des contacts et des éclosions varie constamment pour tenir compte de l'évolution de la pandémie. Le lycée effectue une veille permanente et applique les règles en vigueur transmises par le bureau de santé publique d'Ottawa.
- Les modalités applicables actuellement en vigueur sont précisées dans le document [Covid-19 : document d'orientation sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions dans les écoles](#)

## Formation des personnels et des élèves

- Les personnels seront informés des nouvelles mesures de sécurité et d'hygiène à l'occasion des journées de pré-rentrée les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2021.
- Les élèves seront formés au nouveau protocole à l'occasion de la rentrée scolaire.
- Le respect des règles sanitaires sera scrupuleusement contrôlé. Le contrat figurant dans ce protocole doit permettre à chacun de maîtriser ses responsabilités en la matière.

## L'espace santé

- Un espace d'isolement est installé près de l'espace santé ainsi qu'en maternelle. Les salles d'isolement sont ventilées et nettoyées après chaque utilisation.
- Les élèves sont accompagnés par un personnel de l'établissement qui reste jusqu'à l'arrivée des parents.

## Vaccination

- La vaccination est un outil important pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et permettre aux élèves, aux familles et aux membres du personnel de reprendre leurs activités normales en toute sécurité. À terme, l'augmentation du taux de vaccination pourrait permettre de réduire le nombre de mesures. Le lycée collaborera avec Santé Publique Ottawa (SPO) afin de promouvoir la vaccination auprès des personnels et des familles.
- Conformément aux exigences du gouvernement de l'Ontario, le lycée Claudel élabore une politique de divulgation de l'immunisation contre le covid-19. Cette politique s'appliquera aux personnels de l'établissement, aux visiteurs réguliers et aux stagiaires. Elle sera communiquée au bureau de santé publique d'Ottawa.
- Le lycée suivra les consignes données par le ministère de l'Éducation et le bureau de SPO.





## ORGANISATION SCOLAIRE

### Accueil et circulation des élèves

- **Accueil Pôle vie de l'élève**
  - Le kiosque dans le hall est équipé d'un écran de protection en plexiglas.
- **Accès à l'établissement**
  - L'accès à l'établissement pour les élèves est possible à partir de 8h00.
  - **En maternelle**
    - Les élèves de PS sont accueillis dans la cour de récréation où à l'entrée du bâtiment A pour être conduits dans leur classe par un personnel de l'établissement.
    - Les élèves de MS et de GS sont accueillis dans la cour de récréation jusqu'à 8h45 et entrent avec leur enseignant par la porte A (côté stationnement)
    - Tant que les élèves ne se sentent pas entièrement à l'aise dans leur nouvel environnement, ils peuvent au début de l'année être accompagnés par l'un de leurs parents dans leur salle de classe. À cette occasion, le parent doit obligatoirement porter un masque.
  - **En élémentaire** : les élèves sont accueillis dans la zone correspondant à leur classe dans la cour élémentaire. Ils entrent dans le bâtiment à 8h30 accompagnés par leur professeur.
  - **Au collège et au lycée** : les élèves entrent et sortent de l'établissement à partir du hall ou de l'entrée E (côté auditorium) selon la répartition suivante :
    - Hall : élèves de lycée (Seconde, Première et Terminale)
    - Entrée E (côté auditorium) : classes de collège 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.
  - Les salles de cours sont ouvertes dès 8h00 pour ne pas bloquer les passages et permettre aux élèves de répartir leur arrivée.
- **Récréations**
  - Les élèves sortent à l'extérieur lors des récréations et de la pause méridienne.
  - Le port du masque n'est pas obligatoire dans la cour de récréation. Les élèves doivent respecter les règles de distanciation entre cohortes (niveaux).
  - L'accès au restaurant scolaire n'est pas autorisé pendant la récréation. Les élèves qui le souhaitent doivent donc prévoir apporter leur propre collation au besoin.
  - Les enfants ont accès aux aires de jeux
- **Les foyers**
  - L'accès aux foyers est réservé aux élèves d'une même cohorte. La répartition des plages entre les cohortes est affichée à l'entrée de chaque foyer.
  - Les tables et les chaises sont disposées de manière à favoriser la distanciation physique.
  - Les foyers sont équipés de distributeurs de solution hydroalcoolique.
  - Un nettoyage est programmé après la pause de 10h30 et après la pause à 13h30.
  - En dehors de ces temps spécifiques, le nettoyage est fait sur demande après chaque utilisation.
  - La distribution des jeux est limitée et ils sont nettoyés ou mis en quarantaine après leur utilisation





- **L'étude dirigée en collège après 15h30.**
  - L'étude dirigée est ouverte aux élèves de 6<sup>ème</sup> sur inscription ;
- **Sortie des élèves**
  - À la fin des cours les élèves se dirigent vers la sortie et ne restent pas dans l'établissement.
  - Ils quittent l'établissement par les accès qui leurs sont réservés.
- **Visiteurs, fournisseurs et prestataires**
  - Les visiteurs, les fournisseurs et les prestataires doivent se soumettre à un auto-dépistage et porter un masque médical (par exemple, chirurgical ou de procédure) dans l'enceinte de l'école. Un masque médical sera fourni par l'école, au besoin.
  - Une preuve de la réalisation de l'auto-dépistage sera exigée.

## Emplois du temps et cohortes

- **Création de cohortes**
  - Les cohortes ont pour fonction de limiter le nombre de contacts entre élèves pour réduire le risque de transmission et rechercher la chaîne de contacts en cas de contamination ;
  - Les élèves sont répartis de la maternelle à la terminale en cohortes selon leur niveau ;
  - Les cohortes sont maintenues séparées pendant le temps de classe à l'intérieur des locaux.
  - Exceptionnellement et pour des raisons pédagogiques, des petits groupes rassemblant des élèves de plusieurs cohortes peuvent être constitués en respectant les règles de distanciation entre cohortes.
- **En classe**
  - Au primaire, toutes les classes ont une salle affectée dans laquelle ils suivent la majorité de leurs cours.
  - Au secondaire, seuls les élèves de Sixième ont une salle de classe affectée à leur usage exclusif pour les cours qui ne nécessitent pas une salle spécialisée.
  - Tous les enseignements sont dispensés, y compris les enseignements dans des salles spécialisées (en arts, en sciences, en EPS...)
- **L'éducation physique et sportive (EPS)**
  - Les cours d'EPS sont maintenus.
  - En concertation avec les professeurs, les activités proposées sont adaptées pour promouvoir la distanciation à l'intérieur de l'établissement.
  - Le port du masque n'est pas nécessaire pour les activités pratiquées à l'extérieur.
  - Lorsque l'activité le permet, le port du masque est encouragé à l'intérieur des bâtiments.
  - ⇨ L'utilisation des vestiaires est autorisée en respectant la distanciation.





- **Les sciences expérimentales**

- L'acquisition des compétences expérimentales par les élèves est un enjeu majeur des disciplines scientifiques.
- Un protocole spécifique sera élaboré en concertation avec les équipes enseignantes pour tenir compte des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein des laboratoires.

## Sorties et voyages

- **Sorties scolaires**

- Les projets de sorties seront recensés dans le courant du mois de septembre et seules les sorties locales pourront être autorisées en fonction de la situation.

- **Voyages scolaires**

- Aucun voyage scolaire n'est programmé pour l'année scolaire 2021/2022.

## Alternative à l'enseignement en présentiel

- Le modèle d'enseignement de référence au lycée Claudel requiert que les élèves soient présents quotidiennement en classe avec leurs professeurs.
- Le lycée ne propose pas d'alternative qui permet aux élèves de suivre un apprentissage à distance.
- L'établissement mettra à jour avec les équipes enseignantes pendant les journées de pré-rentrée les politiques de suivi des élèves soumis à un isolement dans le cadre de la gestion des cas contacts par l'autorité de santé publique.

## Prêt de livres à la bibliothèque et matériel électronique

- Au moment de leur retour, les livres sont mis en quarantaine pendant une période de trois jours
- Les utilisateurs des matériels électroniques devront désinfecter leur matériel au moment de leur retour à l'aide des lingettes désinfectantes qui sont mises à disposition.

## ORGANISATION DES SERVICES AUX FAMILLES

### Garderie et activités périscolaires

- L'établissement est accessible aux élèves à partir de 8h00 selon des modalités spécifiques à chaque niveau (maternelle, élémentaire, collège et lycée)
- Un service de garderie est organisé à partir de 15h30 en maternelle et en élémentaire.
  - Les activités peuvent regrouper des élèves de cohortes différentes.
  - À l'intérieur des bâtiments, le port du masque est obligatoire ainsi que la distanciation physique lorsque les activités regroupent des élèves de cohortes différentes.







- Le lycée maintient en permanence des listes d'élèves à jour pour faciliter la traçabilité des cas contacts en cas de besoin.
- Activités périscolaires :
  - Actuellement, seules les activités individuelles ont été programmées.
  - Le lycée mettra tout en œuvre pour proposer un programme d'activités collectives dans les semaines qui suivent la rentrée.

### Restauration scolaire

- Les élèves de maternelle et de l'élémentaire prendront leur repas à l'intérieur de leur salle de classe.
- Les élèves de collège et de lycée auront accès au restaurant scolaire au moment de la pause méridienne.
- Les élèves de lycée sont autorisés à sortir de l'établissement pour prendre leur repas à l'extérieur.
- Des zones correspondant aux cohortes seront clairement identifiées dans le restaurant scolaire de manière à limiter les interactions entre cohortes.
- Deux services seront organisés et les élèves devront prendre leur repas au cours du service qui leur sera indiqué.

### Transport scolaire

- Tous les élèves doivent soigneusement se laver les mains avant de se rendre à l'arrêt, et utiliser une solution hydroalcoolique avant d'embarquer à bord.
- Avant le jour de la rentrée, les familles seront informées du banc attribué pour chaque enfant, sur lequel il devra s'asseoir chaque fois qu'il montera à bord.
- À partir de la classe de CP, les élèves doivent obligatoirement porter le masque pour toute la durée du trajet.
- En arrivant à l'école, les élèves se lèvent un siège à la fois pour quitter l'autobus, en commençant par l'avant jusqu'à l'arrière, tout en maintenant une distance physique.
- Le matin et le soir, chaque autobus est désinfecté en profondeur.

## ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

Le plan de rentrée scolaire fait partie d'un contrat social qui établit des protocoles et des comportements visant à garantir que notre communauté pourra fonctionner de manière aussi harmonieuse et sécuritaire que possible dans notre réalité actuelle.

Pour concrétiser cette expression de solidarité de manière authentique et significative, nous demandons à tous les membres de la communauté du lycée Claudel de comprendre et d'assumer leurs responsabilités telles qu'elles sont définies par ce plan, afin de préserver la santé et la sécurité de tous.

### En tant que parent, je m'engage pour le bien-être collectif de la communauté scolaire en :

- prenant connaissance et en m'assurant de ma compréhension du présent plan de rentrée scolaire ;
- complétant tous les jours le questionnaire de dépistage sanitaire pour mon enfant ;
- veillant à ce que mon enfant soit prêt pour l'école avec tout ce dont il a besoin pour profiter pleinement de sa journée de cours ;





- gardant mon enfant à la maison s'il ne se sent pas bien et/ou s'il présente des symptômes de la COVID-19 ;
- me plaçant en quarantaine si j'ai voyagé hors du Canada (hors exemption), si quelqu'un dans mon foyer a contracté la COVID-19, si les autorités de santé publique me l'ordonnent ou si les lois applicables l'exigent ;
- respectant les horaires et opérations mis au point par l'école pour minimiser les risques sanitaires, et en prenant en compte la santé et le bien-être de la communauté scolaire lorsque je profite de moments en famille ;
- suivant les recommandations des autorités sanitaires le soir et le weekend, s'agissant du port du masque et de la distanciation physique ;
- me faisant tester selon les directives des autorités sanitaires, si moi-même ou un membre de ma famille s'est trouvé en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 ;

**En tant que membre du personnel, je m'engage pour le bien-être collectif de la communauté scolaire en :**

- adoptant un comportement prudent et respectueux, en particulier devant nos élèves ;
- veillant à ce que les mesures destinées à protéger notre santé et notre sécurité collectives, telles qu'elles ont été mises au point par l'école, sont appliquées dans toute l'école ;
- étant un adulte de confiance, sur lequel nos élèves peuvent compter s'ils ont besoin d'aide ou de réconfort ;
- respectant une quarantaine si j'ai voyagé hors du Canada (hors exemption), si quelqu'un dans mon foyer a contracté la COVID-19 ou si les autorités de santé publique me l'ordonnent ;
- suivant les recommandations des autorités sanitaires le soir et le weekend, s'agissant du port du masque et de la distanciation physique ;
- me faisant tester selon les directives des autorités sanitaires, si moi-même ou quelqu'un dans ma famille s'est trouvé en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 ;

**En tant qu'élève, je m'engage pour le bien-être collectif de la communauté scolaire en :**

- arrivant à l'école avec tout ce j'ai besoin pour profiter pleinement de ma journée de classe ;
- appliquant et respectant les mesures mises en place par l'école pour protéger ma santé et celle des autres, notamment en portant un masque lorsque cela est obligatoire et en maintenant une distanciation physique autant que possible ;
- obéissant aux instructions de mes enseignants, de l'équipe de direction et de tout autre membre du personnel de l'école ;
- me plaçant en quarantaine si j'ai voyagé hors du Canada (hors exemption), si quelqu'un dans mon foyer a contracté la COVID-19 ou si les autorités de santé publique me l'ordonnent ;
- suivant les recommandations des autorités sanitaires le soir et le weekend, s'agissant du port du masque et de la distanciation physique ;
- me faisant tester selon les directives des autorités sanitaires, si moi-même ou quelqu'un dans ma famille s'est trouvé en contact avec une personne ayant contracté la COVID-19 ;
- veillant à la propreté de mon espace de travail ;





## INFORMATION ET COMMUNICATION

### Communication aux familles

- **Mises à jour** : Les familles seront informées de l'évolution des politiques en vigueur en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des recommandations de SPO.
- **Section COVID19 sur le site web** : toutes les mises à jour sont également disponibles sur le site web du lycée

### Rôle des instances

- Les instances du lycée seront systématiquement informées de l'évolution de la situation et des conséquences au niveau de l'accueil des élèves et du fonctionnement de l'établissement.

### Calendrier indicatif

- **26 août** : diffusion des codes Pronote aux familles, des emplois du temps, du calendrier de la rentrée des élèves et des réunions avec les parents
- **27 août** : diffusion du protocole de rentrée scolaire
- **1<sup>er</sup> et 2 septembre** : journées de pré-rentrée avec les personnels
- **3 septembre** : rentrée des élèves selon l'organisation diffusée le **26 août**

### Pronote

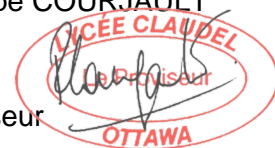
- L'usage de Pronote est généralisé à l'ensemble des niveaux de la PS à la Terminale et constitue la principale source d'information avec les familles

### Documents de référence

- [Covid-19 : directives en matière de gestion, de sécurité et de santé pour les écoles \(2021-2022\)](#)
- [Covid-19 : document d'orientation sur la gestion des cas, des contacts et des éclosions dans les écoles](#)
- [Guide pour la réouverture des écoles](#)

Philippe COURJALUT

Proviseur



**Date de la mise à jour : 25 août 2021**

**Référence(s)** : <https://claudelorg.sharepoint.com/sites/donnees/Direction1/Covid-19/AS 2021/Politiques de l'établissement/Protocole d'ouverture du lycée - Version du 2021-08-25.docx>





**LYCÉE CLAUDEL**  
L'école française internationale  
d'Ottawa



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

